

12^{ème} tournoi National de Doubles de Maisons-Alfort éco-responsable

Règlement particulier de la compétition

Ce règlement complète le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la Fédération Française de Badminton (FFBaD).

I. ARTICLE 1 : GENERALITES

- 1.1 Le tournoi est autorisé sous le numéro de dossier : **2602952** et sous le nom « 12^{ème} tournoi National de Doubles de Maisons-Alfort éco-responsable ». Il se déroule les **16 et 17 janvier 2027** au **Palais des Sports de Maisons-Alfort** (4 rue Edouard Herriot, 94700 Maisons-Alfort), sur 12 terrains.
- 1.2 Le tournoi se déroule selon les règles de la FFBaD, les dispositions particulières de la LIFB et le règlement ci-après.
- 1.3 Tout participant doit être en règle avec la FFBaD doit être en possession de sa licence compétition à la date du tirage au sort et ne pas être sous le coup d'une suspension.
- 1.4 Le Juge-Arbitre Principal de la compétition est **Maximilien VIOUX**, le Juge-Arbitre Adjoint est **Yohann DERRIEN**. Leurs décisions sont sans appel. Les Juges-Arbitres sont en droit de disqualifier totalement tout joueur qui ne respecterait pas les règlements cités à l'article 1.2.
- 1.5 Le GEO principal de la compétition est **Thomas SALMON**. Pour toute communication avec les organisateurs, veuillez écrire à cette adresse mail : tournoijama@laposte.net.

II. ARTICLE 2 : SERIES ET TABLEAUX

- 2.1 Le « 12^{ème} tournoi National de Doubles de Maisons-Alfort éco-responsable » est un tournoi **National** qui s'adresse à tous les joueurs des catégories « minime », « cadet », « junior », « sénior » et « vétéran ».
- 2.2 Les séries proposées sont **R4/R5, R6/D7, D8/D9, P/NC**. Les disciplines proposées sont le **Double Hommes, Double Dames, et Double Mixtes**.
- 2.3 Les tableaux de Doubles Hommes et Doubles Dames se jouent intégralement le samedi. Les tableaux de Doubles Mixtes se jouent intégralement le dimanche.
- 2.4 Tous les tableaux se jouent avec un mode de qualification composé d'une phase de poules **avec 2 sortants par poule**, suivie d'une phase en élimination directe **avec petites finales**.
- 2.5 Les tableaux ne seront ouverts qu'avec un minimum de 4 paires inscrites.
- 2.6 En cas d'affluence importante, le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un (ou plusieurs) tableau(x), de diviser une série en plusieurs subdivisions afin de garantir l'homogénéité.
- 2.7 En cas de faible affluence, le comité d'organisation se réserve le droit de fusionner des tableaux.

III. ARTICLE 3 : INSCRIPTIONS

- 3.1 Les inscriptions sont ouvertes à partir du **24 octobre 2026 à 09h00**.
- 3.2 La date limite d'inscription est fixée au **17 décembre 2026**. Les classements seront arrêtés à cette date pour la composition des tableaux.
- 3.3 Le nombre maximum d'inscrits est de 500 joueurs. Une liste d'attente par tableau et par série

ainsi que la confirmation des inscriptions seront publiées au plus tard 5 jours après la date limite d'inscription.

- 3.4 La date du tirage au sort est fixée le **4 janvier 2027**. Le CPPH sera mis à jour à cette date uniquement pour la définition des têtes de séries et le calcul des points. Cette mise à jour n'affectera pas la répartition dans les tableaux sauf exception décidée par le juge arbitre afin de respecter la règle des 1000 points.
- 3.5 Les inscriptions se font directement sur Badnet. Le règlement se fait uniquement via Badnet.
- 3.6 La prise en compte des inscriptions se fait en mode Standard (inscription validée à la date de réception du paiement des deux joueurs de la paire).
- 3.7 Les frais d'inscription s'élèvent à **15€** pour **1 tableau**, **22€** pour **2 tableaux**, 2€ étant reversés à la FFBA D. Toutes inscriptions non payées seront placées automatiquement en liste d'attente.
- 3.8 Les joueurs d'une paire jouent obligatoirement dans la série correspondant au CPPH du joueur le mieux classé de la paire. Le surclassement d'un des joueurs de la paire est possible dans le tableau immédiatement supérieur à son rang (un joueur P10 peut se surclasser en D8/D9, mais un joueur P11 ne pourra pas).
- 3.9 Aucune dérogation horaire n'est acceptée. Les joueurs doivent être disponibles le samedi de 7h30 à 23h00 et le dimanche de 7h30 à 19h00.
- 3.10 Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et relevant d'une erreur lors de l'inscription sur les outils numériques sont supportées par le joueur et/ou son club en cause.

IV. ARTICLE 4 : FORFAITS

- 4.1 Tout joueur s'inscrivant au « 12^{ème} tournoi National de Doubles de Maisons-Alfort éco-responsable » doit connaître le règlement fédéral relatif aux forfaits. Il doit prévenir et justifier son forfait sur l'interface MyFFBAD.
- 4.2 Tout joueur suspendu qui participe à une compétition est passible d'une aggravation de sa sanction.
- 4.3 Un joueur inscrit sur 2 tournois le même jour est passible de sanction si ce dernier n'a pas fait de démarche pour se désinscrire sur au moins sur l'un des deux avant les tirages au sort.
- 4.4 Tout joueur devenant indisponible aux dates du tournoi doit en faire part par écrit (mail) à l'organisateur, dans les plus brefs délais, et :
 - Si l'annonce est faite avant le tirage au sort, le joueur est remboursé des frais d'inscription ;
 - Si l'annonce est postérieure à la date du tirage au sort, le joueur doit envoyer (dans les 5 jours suivant la compétition) un justificatif sur MyFFBAD. **Une copie du justificatif doit également être envoyée ou présentée à l'organisateur** pour que celui-ci procède au remboursement des frais d'inscription. Aucun remboursement ne peut être effectué sans justificatif.
- 4.5 Lorsque l'un des joueurs d'une paire de doubles est défaillant, son partenaire doit notifier par écrit à l'organisateur s'il souhaite maintenir sa participation ou se retirer. En cas de maintien, le joueur peut proposer un remplaçant. Sinon, l'organisateur essaie dans la mesure du possible de trouver un joueur pour compléter la paire.

V. ARTICLE 5 : DEROULEMENT

- 5.1 Les convocations sont envoyées par courriel à l'adresse de contact renseignée numériquement (Badnet). En cas d'envois successifs, il faut tenir compte de la dernière convocation envoyée.
- 5.2 Tout joueur doit venir pointer à la table de pointage dès son arrivée dans le gymnase et ce, chaque jour de la compétition où il est convoqué. En cas de retard, le joueur doit contacter les organisateurs sous peine d'être déclaré forfait lors de son premier match.
- 5.3 Tout joueur souhaitant s'absenter du gymnase en cours de compétition doit en demander l'autorisation au Juge-Arbitre sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son match.
- 5.4 Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains. Toute demande de dérogation doit se faire auprès du Juge-Arbitre muni d'un justificatif écrit.
- 5.5 Les volants sont à la charge des joueurs et à partage égal entre les compétiteurs. En cas de désaccord entre joueurs, le volant officiel du tournoi est le **RSL N°3 Pro**. Il sera en vente sur le lieu de la compétition.
- 5.6 Tout joueur doit se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi qu'avec tous les accessoires nécessaires à son match.
- 5.7 Les matches peuvent être lancés au plus tôt une heure avant l'heure programmée. L'échéancier est affiché uniquement à titre indicatif.
- 5.8 Tous les matchs se jouent en auto-arbitrage. Un joueur peut à tout moment faire appel au Juge-Arbitre qui si possible désigne un arbitre ou faisant office.
- 5.9 Le temps de repos entre deux matchs est de **20 minutes**, entre le dernier volant du match précédent et le premier du suivant. Les joueurs disposent de **3 minutes** entre l'appel et le début de leur match, test des volants compris.
- 5.10 Les règles relatives aux obstacles seront communiquées par le Juge-Arbitre en début de compétition.
- 5.11 Seuls ont accès au plateau de jeu les joueurs appelés à disputer leur match, les conseillers techniques, les officiels techniques et les membres du comité d'organisation.
- 5.12 Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident.
- 5.13 La participation au tournoi requiert la lecture et l'acceptation de ce règlement.
- 5.14 Dans le cadre de la compétition, les joueurs seront susceptibles d'être pris en photo pour une publication sur les différents supports de communication du club ou des organes déconcentrées (FFBAD, LIFB, CODEP), voir sur d'autres sites de badminton. Sans avis contraire écrit et signé du joueur, l'inscription au tournoi vaudrait acceptation de ce point de règlement et de la renonciation au droit à l'image par le joueur.
- 5.15 L'utilisation de substance et de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement au vu ou à l'occasion de la compétition, et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique de l'athlète, est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports.
- 5.16 Les joueurs mineurs doivent être accompagnés d'un représentant légal ou d'un délégué majeur nommé par leur club et présent pendant la durée de la compétition.
- 5.17 Les récompenses seront remises, lors d'une cérémonie protocolaire, aux lauréats présents. **Les 3 premiers de chaque tableau seront récompensés.**
- 5.18 Les matchs se joueront au meilleur des trois sets, comme définis par l'article 7 des règles du

badminton.